

3DECOUPE
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 14 rue de la pompe 97600 Mamoudzou
821 995 164 RCS Mamoudzou

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 NOVEMBRE 2025

Le 15 novembre 2025, à quatorze heures, l'associé unique et la gérante se sont réunis au siège social, au 14 rue de la pompe à Mamoudzou (97600), en assemblée générale ordinaire sur convocation faite par l'associé Monsieur Anli JULIEN, effectuée par courrier électronique avec accusé de réception adressé le 1 novembre 2025.

Monsieur Anli JULIEN préside la séance en sa qualité d'Associé unique.

Soit, le total des parts des associés présents : 3 000 parts détenues en pleine propriété sur les 3 000 parts composant le capital social.

La Président de Séance constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Madame Amina JULIEN, gérante, assiste à l'assemblée.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie du courrier électronique de convocation ;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte des projets de résolution.

Puis le Président déclare que tous les documents prescrits par les articles 40 et 41 du décret 78-704 du 3 juillet 1978 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

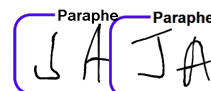
L'assemblée sur sa demande donne acte à la Présidente de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du gérant ;
- Nomination nouveau gérant
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Paraphe Paraphe


PREMIERE RESOLUTION – DEMISSION DU GERANT – NOMINATION DU NOUVEAU GERANT

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Amina JULIEN de ses fonctions de Gérante notifiée le 15 novembre 2025.

Elle lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Gérant, en remplacement de Madame Amina JULIEN :

- Monsieur Anli JULIEN, né le 7 mars 1986, à Mamoudzou (97600), de nationalité française, demeurant au 5 rue des écoles, Cavani Stade, 97600 Mamoudzou ;

pour une durée indéterminée à compter du 15 novembre 2025.

Monsieur Anli JULIEN exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Anli JULIEN est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

Monsieur Anli JULIEN représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Monsieur Anli JULIEN a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à quatorze heures trente.

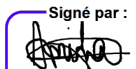
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Monsieur Anli JULIEN, *Gérant, Président de séance*

Signé par :

BA7E60B52143435...

Madame Amina JULIEN, *Gérante démissionnaire*

Signé par :

70B02292044A468...